



MAIRIE DE CUVILLY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 02 avril 2022 à 11h30

Le samedi 02 avril 2022, à onze heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Franck ODERMATT, le Maire.**

Etaient présents : MM : ODERMATT Franck, DUMONT Elisabeth, TRIOUX Jean-Claude, FAUGERE Annie, BRECCQUEVILLE Linda, SANTUNE Nadine, BURLURAUX Jérémy, GANTIER Brigitte, LEVIER Denis, THUET Myriam, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie, VEREPE Jean-Marie.

Etaient absents : LEROUX Corinne avec pouvoir donné à M. ODERMATT Franck et GOSSE Stéphane.
(M. LEVIER Denis a quitté la séance à 12h25)

Secrétaire de séance : Mme DUMONT Elisabeth

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

Un point est fait sur l'organisation des bureaux de vote suite aux différentes demandes de changement.
Le nouveau tableau sera affiché à l'entrée du bureau de vote.

DÉLIBÉRATION 2022-011 : Adoption du Compte de Gestion SDEP (service des eaux) 2021

Vu le compte de gestion dressé par le comptable,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par RAMON Philippe, Receveur.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION 2022-012 : Approbation du Compte administratif 2021 du SDEP et affectation du résultat en 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		47 480 99 €		38 736 77 €	- €	86 217 76 €
Opérations de l'exercice	12 439 64 €	235 28 €	0 01 €	6 205 27 €	12 439 65 €	6 440 55 €
Totaux	12 439 64 €	47 716 27 €	0 01 €	44 942 04 €	12 439 65 €	92 658 31 €
Résultat de clôture (+CA)		35 276 63 €		44 942 03 €		80 218 66 €

Besoin de financement		au compte 001 investissement dépenses BP 2022
Excédent de financement	44 942.03 €	au compte 001 investissement recettes BP 2022
Restes à réaliser		Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/21 et BP/22
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		
2 Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de		
		au compte 1068 Investissement BP 2022, avec émission titre de recette.
	35 276.63 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2022

Après présentation de M. le Maire, Madame Elisabeth DUMONT prend la Présidence afin de faire procéder au vote.

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2022-013 : Vote du Budget Primitif 2022 SDEP

Vu la présentation du Budget Primitif ;

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le Budget Primitif 2022 SDEP qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation - Dépenses/Recettes = 50 051,36€

Section d'Investissement - Dépenses/Recettes = 52 500,03€

Soit un Budget total de 102 551,39€

Le conseil municipal vote le budget primitif 2022 SDEP à l'unanimité par chapitre.

DÉLIBÉRATION 2022-014 : Adoption du Compte de Gestion Commune de Cuvilly 2021

Vu le compte de gestion dressé par le comptable,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par RAMON Philippe, Receveur.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION 2022-015 : Approbation du Compte administratif 2021 de la commune et affectation du résultat en 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		5 160 940,98 €	182 203,94 €		182 203,94 €	5 160 940,98 €
Opérations de l'exercice	422 950,32 €	1 410 788,57 €	549 574,15 €	423 947,24 €	972 524,47 €	1 834 735,81 €
Totaux	422 950,32 €	6 571 729,55 €	731 778,09 €	423 947,24 €	1 154 728,41 €	6 995 676,79 €
Résultat de clôture (=CA)		6 148 779,23 €	307 830,85 €			5 840 948,38 €

Besoin de financement 307 830,85 € au compte 001 investissement dépenses BP 2022

Excédent de financement au compte 001 investissement recettes BP 2022

Restes à réaliser 363 769,17 € 195 570,00 € Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/21 et BP/22

Besoin de financement des restes à réaliser 168 199,17 €

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement 476 030,02 €

Excédent total de financement

2 Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 476 030,02 € au compte 1068 Investissement BP 2022, avec émission titre de recette.

5 672 749,21 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2022

Après présentation de M. le Maire, Madame Elisabeth DUMONT prend la Présidence afin de faire procéder au vote.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0 - Adopté à l'unanimité

M. LEVIER Denis quitte la séance à 12h25.

DÉLIBÉRATION 2022-016 : Vote du taux des Taxes 2022

Les membres du Conseil Municipal souhaitent reconduire les taux appliqués en 2021.

Vu l'Etat 1259 établi par les Services Fiscaux, notifiant le montant des bases d'imposition 2022 des taxes directes locales (FB, FNB, CFE) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit, les taux d'imposition 2022 :

Taxes	Taux votés
Taxe foncière (bâti)	38,49%
Taxe foncière (non bâti)	41,07%
CFE (contribution foncière des entreprises)	17,02%

Monsieur le Maire précise qu'une variation de l'impôt foncier est toutefois possible étant donné que la base d'imposition décidée par l'état a augmenté de 3,4 %.

DÉLIBÉRATION 2022-017 : Durée de l'amortissement des immobilisations inscrites au compte 21531 concernant l'extension du réseau d'eau potable de la Malcampée

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que les immobilisations enregistrées sur les comptes 21531 et 21532 relatives au service d'eau et d'assainissement doivent obligatoirement être amorties (que la commune applique la nomenclature M14 abrégée ou développée) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- de fixer à 20 ans la durée d'amortissement des immobilisations inscrites au compte 21531 désignées ci-dessous :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE
21531	R-6	Facture : 081 Situation n 2 conception et réalisation Malcampée	23/06/2020	15154
21531	90006570520332	Facture : 033 Situation n 1 conception et réalisation	22/04/2020	8640
21531	90006880843432	Facture : 20-188 Situation n 3 EP MALCAMPEE	21/12/2020	8640
21531	90006880843532	Facture : CP1 + Fact 204 Certificat de paiement n 1 EP MALCAMPEE	21/12/2020	87042

- Précise que le budget primitif 2022 ouvrira les crédits nécessaires à la comptabilisation de l'annuité 2022 et du rattrapage de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION 2022-018 : Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune

Vu la présentation du Budget Primitif de la commune ;

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement - Dépenses/Recettes = 7 098 738,41€

Section d'Investissement - Dépenses/Recettes = 5 991 832,62€

Soit un Budget total de 13 090 571,03€

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 de la commune à l'unanimité par chapitre.

DÉLIBÉRATION 2022-019 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022

Vu les demandes de subventions pour l'année 2022 de différentes associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour: 10, Contre: 0, Abstention: 3)

DÉCIDE d'attribuer une Subvention aux Associations ci-dessous :

Nom :	Montant de la Subvention :
Association AMICALE 3eme AGE	600,00€
Association Foyer Mère Julie Billiard	600,00€
Association Festive de Cuvilly	13 000,00€

Association GYM DETENTE	600,00€
Association LA FRATERNELLE	1 200,00€
E.N.V.O.L	150,00€
Le Fil d'Ariane	150,00€
Unapei Compiègne et sa région Les papillons blancs	150,00€
TOTAL SUBVENTIONS :	16 450,00€

Cette somme de 16 450,00€ est inscrite au Budget 2022 de la commune à l'article 6574.

SDEP - Prix de l'eau 2022-2023 - Part communale

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent augmenter le prix de l'eau 2022-2023. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier le prix.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que lorsque la compétence de l'eau sera transférée à la CCPS, le prix du m³ augmentera.

DÉLIBÉRATION 2022-020 : ATTRIBUTION MARCHÉ - Travaux d'assainissement d'eaux pluviales / Renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz de la Place de l'Eglise jusqu'à la RN 17 route de Flandre

Dans le cadre de la création d'un réseau d'eaux pluviales, la création de deux bassins d'orage rue du Matz et du renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz, un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 04 février 2022 pour une remise des offres fixée au 07 mars 2022 à 12H00.

La consultation comprenait 2 lots :

- Lot 1 : Assainissement EP - Eau Potable rue du Matz
- Lot 2 : Contrôles assainissement rue du Matz

Monsieur le Maire précise que la nouvelle canalisation d'eau potable sera installée du côté opposé à la canalisation actuelle pour éviter de couper l'eau pendant la durée des travaux.

Vu la consultation lancée le 04 février 2022 pour une remise des offres fixée au 07 mars 2022 à 12H00 ;

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 24 mars 2022 à 16h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection ;

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT (en € HT)	Classement
LOT 1 : Assainissement EP - Eau Potable Rue du Matz	DEGAUCHY TP	897 453,50 € HT	1
LOT 2 : Contrôles Assainissement Rue du Matz	ASUR MESURES ET ANALYSES	10 946,50 € HT	1

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir entendu cet exposé :

- Attribue le lot 1 Assainissement EP - Eau Potable rue du Matz à l'entreprise DEGAUCHY TP, 44 rue d'en haut, 60310 CANNÉCOURT pour un montant de 897 453,50 € HT.
- Attribue le lot 2 Contrôle assainissement rue du Matz à l'entreprise ASUR MESURES ET ANALYSES, 36 rue de Caix, 80170 ROSIERES EN SANTERRE pour un montant de 10 946,50 € HT.
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Informations et questions diverses :

- ✓ Information du Maire :
Caravanes des jeux du Pays des Sources : Programmée le 08 août 2022 au City stade ruelle Herlin.
Besoin de 3 ou 4 bénévoles.
Mme THUET Myriam propose son aide pour la buvette, elle signale qu'elle sera déjà très prise avec l'organisation de la brocante.

Mme DUMONT Elisabeth, Présidente de l'association Gym Détente propose une marche avec les adultes dans la matinée.

- ✓ Mme SANTUNE Nadine : Pourquoi ne pas avoir fait distribuer les cartes électorales par la poste ?
Réponse de M. le Maire : les cartes électorales ont été éditées tardivement après les interrogations sur l'emplacement du bureau de vote à la découverte de l'état de la toiture de la salle de réunion. Il était alors trop tard pour déléguer la distribution à la poste.
- ✓ M. VANDERSTICHELE Jean-Marie signale que le stockage des pneus dans l'ancienne usine DUCROS rue des Vignettes renvoie une image négative de la commune.
Réponse de M. le Maire : La demande de retirer les pneus a été faite cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 13h15.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 02 avril 2022 a comporté dix délibérations:

Adoption du Compte de Gestion SDEP (service des eaux) 2021	Délibération 2022/011
Approbation du Compte administratif 2021 du SDEP et affectation du résultat en 2022	Délibération 2022/012
Vote du Budget Primitif 2022 SDEP	Délibération 2022/013
Adoption du Compte de Gestion Commune de Cuvilly 2021	Délibération 2022/014
Approbation du Compte administratif 2021 de la commune et affectation du résultat en 2022	Délibération 2022/015
Vote du taux des Taxes 2022	Délibération 2022/016
Durée de l'amortissement des immobilisations inscrites au compte 21531 concernant l'extension du réseau d'eau potable de la Malcampée	Délibération 2022/017
Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune	Délibération 2022/018
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022	Délibération 2022/019
ATTRIBUTION MARCHÉ - Travaux d'assainissement d'eaux pluviales / Renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz de la Place de l'Eglise jusqu'à la RN 17 route de Flandre	Délibération 2022/020

ODERMATT Franck	P.V approuvé	LEVIER Denis	P.V approuvé
DUMONT Elisabeth	P.V approuvé	LEROUX Corinne	Absente (Pouvoir à Franck ODERMATT)
TRIOUX Jean-Claude	P.V approuvé	MORAILLON Jean-Louis	P.V approuvé
FAUGERE Annie	P.V approuvé	SANTUNE Nadine	P.V approuvé
BURLURAUX Jérémy		THUET Myriam	
BRECQUEVILLE Linda	P.V approuvé	VANDERSTICHELE Jean-Marie	P.V approuvé
GANTIER Brigitte		VERYEPE Jean-Marie	P.V approuvé
GOSSE Stéphane	Absent		